

ATIRO

Association pour le Traitement des
Insuffisants Rénaux de la Région Orléanaise

PROJET INSTITUTIONNEL

ATIRO

18 Bis rue Guinegault - 45100 ORLEANS

☎ : 02.38.62.40.45 - ✉ : 02.38.61.18.61

Site internet: www.atirro-loiret.com

[Texte]

SOMMAIRE

Préambule.....	page 2
Les missions	page 2
Les valeurs.....	page 2-3
Situation actuelle.....	page 4-5
Orientations stratégiques	page 6
Projet Médical	page 7
Projet Pharmacien	page 8-10
Projet Qualité risques	page 10-14
Projet Soins Infirmiers.....	page 15-17
Projet Gestion finances investissements.....	page 18
Projet Ressources Humaines.	page 18
Projet Social	page 18
Projet Dialogue Social.....	page 19
Projet qualité de vie au travail.....	page 19
Projet Logistique et Technique.....	page 19
Projet Système d'Information	page 19
Projet Développement durable	page 20

LE PROJET INSTITUTIONNEL

Le projet institutionnel est un document qui répond aux exigences du Décret n° 2010535 du 20 mai 2010 relatifs aux établissements de santé privés d'intérêt collectif.

Au-delà de cet impératif réglementaire, c'est un document de référence.

Le projet d'institutionnel détermine, notamment sur la base du projet médical, les objectifs généraux de l'établissement dans le domaine médical et des soins infirmiers, de la politique sociale, des plans de formation, de la gestion et du système d'information, le projet décrit également les moyens de prise en charge de ces patients.

Ce projet doit permettre à L'ATIRRO d'éclairer son avenir, de conduire son développement en cohérence avec le SROS 2012-2017 (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire), de valoriser son savoir-faire et de répondre aux besoins de la population, y compris ceux non couverts par les autres établissements de santé publics ou privés.

LES MISSIONS

L'ATIRRO, créée en 1982, a pour vocation d'offrir toutes les commodités au profit des malades atteints d'insuffisance rénale chronique, et notamment par des moyens nécessaires à la poursuite du traitement de la maladie, soit à domicile, soit dans des centres d'Auto dialyse respectant la réglementation en vigueur.

L'ATIRRO soutient toutes les actions mises en place pour améliorer les techniques médicales adaptées à l'insuffisance rénale chronique, et encourage au tant que faire se peut, le développement et la promotion de toute conduite de recherche sur le traitement de l'insuffisance rénale chronique ayant pour but d'améliorer de bien-être du patient, de son entourage et pourvoir à leur information et leur éducation.

LES VALEURS

- La prise en charge de tous les patients quelle que soit leur origine, sexe, religion, selon les exigences du décret 2010-735 du 20 mai 2010 (Espic).
- Convivialité des séances
- L'Autonomie des patients en IRC
- La prévention des risques
- La qualité des soins
- La limitation de la prise en charge de la douleur

- L'écoute des patients
- L'intégration progressive de l'esprit DD
- Le participatif dans le fonctionnement interne
- La priorité donnée à la finalité greffe »

ATIRRO, en partenariat avec le CHRO, assure sur le Loiret le traitement de l'IRC terminale en proposant l'ensemble des techniques de dialyse hors centre :

Dialyse à domicile (hémodialyse ou dialyse péritonéale)
Hémodialyse en unité d'auto dialyse

Elle offre au patient autonome la technique la mieux adaptée, en fonction de son choix éclairé.

ATIRRO a toujours été soucieuse de prodiguer des soins de qualité aux patients, en veillant notamment à ce que leur traitement s'adapte le mieux à leur état de santé, leur mode de vie en favorisant une certaine autonomie, et en réalisant les meilleures conditions de proximité.

L'ATIRRO traite :

- 1 patient en hémodialyse à domicile
- 10 patients en Dialyse Péritonéale Continu Ambulatoire
- 11 patients en Dialyse Péritonéale Automatisé
- 73 patients en auto dialyse

La formation et le suivi des patients sont effectués au CHRO.

L'installation du patient à domicile est effectuée par le personnel du CHRO, la fourniture du matériel est assurée par l'A.T.I.R.R.O.

L'installation du patient en auto dialyse et la fourniture du matériel est assurée par le personnel de l'A.T.I.R.R.O.

L'A.T.I.R.R.O. dispose de 4 unités d'Auto dialyse situées dans le LOIRET :

AUTODIALYSE AMILLY

11 place des Terres Blanches - 45200 AMILLY

6 postes, fonctionne :

Les lundis, mercredi, vendredi de 7 H à 19 H 30

Les mardis, jeudi, samedi de 7 H à 13 H 30

AUTODIALYSE ORLÉANS

12 rue Jean Moulin- 45000 ORLÉANS

6 postes, fonctionne

Les lundis, mercredi, vendredi de 7 H à 19 h 30

Les mardis, jeudi, samedi de 7 H à 13 H 30

AUTODIALYSE ORLÉANS

18 bis rue Guignegault- 45100 ORLÉANS

9 postes, fonctionne

Les lundis, mercredi, vendredi de 7 H à 24 h

Les mardis, jeudi, samedi de 7 H 30 à 14 H 00

AUTODIALYSE SARAN

1725 rue de Montaran- 45770 SARAN

6 postes autorisés, fonctionne

Les lundis, mercredi, vendredi de 7 H 30 à 19 h 30

Les mardis, jeudi, samedi de 7 H 30 à 14 H 00

Au total : environ 12 098 séances/ an sont réalisées soit 71 % de taux d'occupation

Cette activité nécessite le personnel suivant :

Médical et infirmier

- Personnel Médical : 4 Néphrologues soit 1 ETP
- Personnel Infirmiers : 13 IDE soit 8.57 ETP
- 1 Cadre infirmier coordinateur des soins soit 1 ETP
- 1 Cadre infirmier chargé de la qualité et de la sécurité des soins soit 0.80 ETP
- 1 Pharmacien de la PUI soit 0.75 ETP

Logistique

- 2 ETP Techniciens dont 1.50 ETP maintenance des générateurs et traitement de l'eau et 0.50 ETP maintenance du matériel informatique.
- 2 ETP Magasinières (commande et livraisons des consommables, entretiens petits matériels)

Administratif

- 1 Directeur administratif temps complet
- 1 Assistante Direction temps complet

Projet

1) Orientations stratégiques :

- Maintenir et développer le nombre de patients traités en concordance avec les Orientations du SROS 2012/2017
- Maintenir une communication avec les professionnels de santé du Loiret sur les problèmes de l'IRC afin de les informer et de les sensibiliser notamment en mettant à jour au fil de l'eau, notre site internet.
- Maintenir les partenariats avec l'école à l'hôpital, le CLIN, le Régistre REIN, le Relais d'Hygiène du Centre, la FEHAP (Fédération des associations de dialyse) les écoles d'infirmières du Loiret :
 - Dans le cadre de la signature de convention avec l'école d'infirmière du Loiret, prendre des élèves infirmiers en stage conformément à son programme de formation.
 - Poursuivre la formalisation des réunions de travail avec le Régistre REIN
 - Programmer annuellement les réunions avec le CLIN
 - Continuation de l'engagement du personnel dans les réunions du Relais d'Hygiène du Centre
 - Nomination d'une infirmière référent greffe
- Faire évoluer les propositions d'accueil des patients de la région en centre en créant des Unités d'Auto dialyse Médicalisée :
 - demande d'autorisation d'ouverture d'une UDM dans l'une de nos auto dialyses de la région Orléanaise.
 - demande de transfert de notre Unité d'Auto dialyse d'Amilly en Auto dialyse médicalisée en télé-médecine
- Chaque service intègre dans sa politique une dimension prévention des risques à court, moyen et long termes.
- Le programme qualité et gestion des risques est décliné dans chacun des services.
- L'orientation consiste à engager dans chaque service des actions réalistes et concrètes sur la base du diagnostic et du guide Développement Durable en dialyse.
- Chaque décision des évolutions doit se faire dans la limite du raisonnable en associant les responsables de chaque service.

2) Projet Médical:

- ↳ Améliorer l'accueil et la prise en charge des patients (en insuffisance rénale chronique au stade terminal) IRC.
- ↳ Développer l'entraînement à la dialyse péritonéale (DP) pour atteindre les objectifs définis par le SROSS
- ↳ Partenariaire du CHRO pour le travail sur l'éducation thérapeutique
- ↳ Développer des partenariats afin de garantir la continuité des soins :
- ↳ Conventions avec les établissements privés de Dialyse du département
- ↳ Informer et sensibiliser les professionnels de santé du Loiret sur les problèmes de l'IRC.
- ↳ Améliorer le système d'évaluation de la qualité des soins et de gestion des risques (EPP évaluations des pratiques professionnelles).
- ↳ Suivre le programme pluriannuel d'évaluation de l'activité de lutte contre les infections nosocomiales du comité existant, commun avec le service de dialyse de la clinique de l'Archette.
- ↳ Poursuivre la politique de lutte contre les infections nosocomiales » en collaboration avec le service de dialyse de l'ARCHETTE
- ↳ Améliorer la prise en charge de la douleur en concertation avec le Comité de lutte contre la douleur commun avec le service de dialyse de la clinique de l'Archette
- ↳ Améliorer la prévention de l'IRC
- ↳ Informer la population des malades en IRC et de leur famille sur la greffe rénale.
- ↳ Développer la formation des professionnels de santé de l'ATIRCO par des cours sur l'IRC.
- ↳ Assurer régulièrement le suivi des abords vasculaires.
- ↳ Améliorer la coopération du réseau greffe Orléans-Tours en désignant une infirmière référente pré transplantation.

3) Projet Pharmacie :

Le projet institutionnel du circuit du médicament et d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse, défini et validé en CME, décline les objectifs et les axes d'amélioration, présentés ci-dessous, en tenant compte :

- ➔ de l'évolution des exigences régionales de l'ARS (CBUM, inspections, contrôles) et nationales de l'HAS (certification V2010, arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé)
- ➔ des évaluations menées (audits internes ou externes, Evaluation des Pratiques Professionnelles ...)
- ➔ du bilan annuel des actions d'amélioration mises en œuvre à la suite de l'analyse des événements indésirables et de leur efficacité

a) Assurance Qualité

- ➔ Développer un système d'assurance qualité relatif au circuit du médicament : Elaboration du manuel qualité du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse comprenant :
- ➔ La politique de la qualité, l'engagement de la direction, les responsabilités, les exigences spécifiées, les objectifs, une description des processus et de leurs interactions, ...
- ➔ Développer un système de gestion des risques relatif au circuit du médicament :
- ➔ Risques à priori (cartographie des risques)
- ➔ Risques à postériori (CREX : comité de retour d'expérience)
- ➔ Mise en place d'indicateurs de suivi pour l'efficacité des actions d'amélioration
- ➔ Prévenir et sensibiliser les professionnels à l'erreur médicamenteuse, à l'utilisation des supports de signalement des non-conformités sur le circuit des produits de santé
- ➔ Maîtrise du système documentaire : Flux d'informations
 - Accès partagé à l'information (Gestion électronique des documents)
 - Documentation professionnelle organisée : livret thérapeutique, procédures, compte-rendus de réunions, vigilances

b) Sécurisation de la prise en charge thérapeutique

b1 : Entrée patient (Atirra) / Sortie patient (repli CHRO, UAD, vacances)

- ➔ Décliner la coordination pour la continuité de la prise en charge du traitement médicamenteux de l'admission à la sortie du patient, traitement inclus
- ➔ Décrire l'organisation pour le traitement personnel patient

b2 : Prescription et dispensation

Prescription :

- Mise à disposition des prescripteurs d'un outil informatique d'aide à la prescription informatisée, facilitant la détection des interactions médicamenteuses
- Diffusion des référentiels de bon usage : Livret thérapeutique actualisé en lien avec les fiches techniques et de sécurité, protocoles nationaux, recommandations internes
- Analyse et validation pharmaceutique :
- Mise à disposition du pharmacien d'un outil d'aide à la validation pharmaceutique

b3 : Préparation et administration

- Préparation : révision des protocoles thérapeutiques
- Administration et aide à la prise
- Education thérapeutique : Etablissement de programmes ciblés d'éducation thérapeutique du patient

b.4 : Surveillance du patient

- EPP : Evaluation des pratiques professionnelles concernant le circuit et le bon usage (EPP auvénie...)
- Audit interne : traçabilité médicamenteuse, non administration du traitement ...
- Mise en place des indicateurs COMPANH Dialyse

c) Sécurité du stockage

01. Unité d'Auto Dialyse

Optimiser :

- L'organisation et la conception de l'armoire
- L'approvisionnement des médicaments (dotations/délivrance globale)
- La réception et le rangement
- Le contrôle de l'armoire
- La sécurisation des transports, le respect des températures

c2. Approvisionnement PUI

- Achats/Développement Durable
- Elaborez et mettez en œuvre une politique d'achat éco-responsable faisant la part entre les objectifs de sécurité des soins et ceux du développement durable (efficacité économique, équité sociale, préservation de l'environnement)
- Mise en place d'indicateurs de fonctionnement de la PUI

4) Projet qualité gestion des risques :

Le souci d'améliorer la qualité et de garantir la sécurité de la prise en charge est une priorité affirmée du projet d'établissement de l'ATIRRO. Elle se traduit par un engagement constant, collectif et individuel et surtout par des réalisations concrètes dans chaque secteur (médical, administratif, technique, logistique, pharmacie...).

Cet engagement doit être compris, partagé et accepté par tous. C'est ainsi que nous pourrions identifier puis éliminer durablement nos dysfonctionnements afin d'améliorer la prise en charge des patients.

La mise en place de notre organisation qualité doit satisfaire aux exigences de la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'évaluation de notre politique qualité se fait par la Certification menée par celle-ci.

Une Charte qualité exprimant nos valeurs est disponible sur chaque site ainsi que dans le livret d'accueil des patients et du personnel.

Notre engagement est décliné dans le programme 2012 - 2017 autour des 8 axes opérationnels suivants, définis par un comité de pilotage pluridisciplinaire :

- Axe 1 : Intégrer et ancrer la démarche qualité participative dans la politique générale et dans les politiques de chaque service.

Politique générale :

- Définir la politique qualité générale dans le projet d'établissement et dans les politiques de chaque secteur (pharmacie, médical, soins, technique, administratif...)